

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 10 avril 2017

Conseillers en exercice : 19 présents : 12 votants : 15 Date de convocation : 05/04/2017

L'an deux mil dix-sept, le **Lundi 10 avril à 18 h 00**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cyril VIDOT, Maire.

Etaient présents : M. VIDOT C, M. MARSAL C, Mme FESSLER J, M. ROGUE D, Mme CARRET-GILLET I, M. LAPERCHE M, M. COTTENY D, Mme SCHMITT A, , Mme ANTOINE C, , M. AUZEINE G, Mme LARGES C, Mme KOËHL M, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. RATIEUVILLE D par Mme ANTOINE C, M. AUBERTIN P par M. MARSAL C, Mme MUZZI M-C par M. COTTENY D

Absents excusés : M. LESCOFFIER B, Mme BESANCENOT C, M. SROKA P, Mme LECLERC H

Madame Méline KOËHL a été élue secrétaire de séance.

Compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2017

Le compte rendu du conseil municipal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2017 : budget principal commune, budgets annexes : chaufferie bois, assainissement, bois et forêt, Zac Val de la Goulotte

M. le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans le budget principal. Pour une parfaite prise en compte par la Préfecture, je vous demande de bien vouloir procéder au vote des budgets ainsi présenter. Les budgets assainissement, bois et forêt, Zac et chaufferie bois sont identiques à ceux présentés au cours du précédent conseil. Seul le budget communal a fait l'objet d'une modification.

1-Budget commune

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 819 630,27 €	3 016 891,93 €
RECETTES	1 819 630,27 €	3 016 891,93 €

2- Budget assainissement

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	168 875,26 €	246 983,83 €
RECETTES	168 875,26 €	246 983,83 €

3-Budget bois et forêt

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	74 050,00 €	58 000,00 €
RECETTES	170 730,95 €	371 123,13 €

4-Budget Zac Val de la Goulotte

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 597 336,42 €	1 764 070,26 €
RECETTES	1 597 336,42 €	1 764 070,26 €

5-Budget chaufferie bois

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	245 253,86 €	148 908,45 €
RECETTES	245 253,86 €	148 908,45 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal et des budgets annexes (Chaufferie bois, ZAC, bois et forêt, assainissement) pour l'exercice 2017 préparé par la commission des finances, transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'adopter les budgets primitifs 2017 de la Commune de Liffol-le-Grand, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant, le budget principal et les quatre budgets annexes.

Vote du taux des taxes locales

La Direction générale des finances publiques nous a transmis l'état 1259 nécessaire au vote du budget. M. le Maire propose une stabilisation des taxes pour cette année à savoir l'absence d'augmentation.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances favorable au maintien du taux des taxes locales pour 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de maintenir les taux des taxes locales qui sont fixés à :

- 23,09 % pour la taxe d'habitation,
- 11,85 % pour la taxe foncière,
- 25,82 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

M. le Maire explique que le financement de besoins ponctuels de trésorerie de la commune nécessite de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € et il propose d'accepter une offre de financement et un contrat du crédit mutuel dont les conditions sont :

Durée : 1 an

Taux : EURIBOR 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,90 points. L'euribor moyen mensuel à 3 mois de Mars s'élève à -0,329 %

Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.

Commission : commission d'engagement de 0,15% sur le montant autorisé, soit 450 euros payables à la signature du contrat.

Commission de non utilisation : NEANT

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** M. le Maire de Liffol-le-Grand à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel dans la limite d'un plafond fixé à trois cent mille euros selon les conditions énoncées ci-dessus.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulière du contrat.

Convention de stérilisation des chats errants

M. le Maire fait part que dans le cadre des articles L.211-21 et suivants du code rural et de la pêche maritime, afin de lutter contre la prolifération des chats errants, une convention doit être signée avec l'Association de Secours et de Placement des Animaux des Vosges afin qu'une campagne de stérilisation puisse être lancée.

Il précise que les frais liés à la stérilisation seront pris en charge par l'association 30 millions d'amis, seuls les frais de déplacement des membres de l'ASPA dans le cadre de la campagne incombent à la Mairie.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention présentée avec l'ASPA des Vosges.

Demande de subvention TEPCV « coins nature » pour l'école élémentaire

M. le Maire expose qu'à l'initiative du directeur de l'école élémentaire de Liffol-le-Grand, il propose l'acquisition de nichoirs et autres abris dans le cadre du projet Territoires à énergie positive (TEPCV) dénommé « coins nature » pour un montant de 625 euros (dont 500 € de subvention estimée).

M. Denis COTTENY, demande à ce que les parents soient sollicités pour les créations de nichoirs et autre. Mme Mélinda KOEHL indique que le Directeur de l'école a eu cette démarche auprès des parents.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ACCEPTE** de solliciter les subventions TEPCV « coins nature » dans le cadre du projet présenté ci-dessus,

➤ **PRECISE** que le projet ne sera concrétisé qu'à l'obtention de la subvention, sans celle-ci la commune ne procédera pas à l'acquisition de ces nichoirs et autres abris.

Informations

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18h45.